

Journal d'information du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Autour du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Autour du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Autour du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Autour du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Autour du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Autour du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Autour du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Autour du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Autour du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse



NOUVELLE CHARTE

Il faut que tous les habitants se sentent impliqués dans ce projet pour la Haute Vallée de Chevreuse

15 Automne 1997

UNE BELLE ET EXIGEANTE AMBITION COLLECTIVE POUR LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE



éditorial

Vive en Haute Vallée de Chevreuse signifie, pour beaucoup, bénéficier d'une qualité de vie fort appréciable, à quelques dizaines de kilomètres seulement du centre de Paris. Une proximité qui fragilise néanmoins notre remarquable territoire rural. Créée en 1985, le Parc naturel régional a largement contribué, avec l'appui des collectivités locales, à préserver les espaces naturels de la Haute Vallée de Chevreuse et à limiter les effets d'une urbanisation qui se fait de plus en plus pressante. Au terme d'une procédure de révision de Charte qui a débuté voici plus de deux ans, la demande de l'État, le Parc naturel régional a arrêté un projet de charte révisée, exigeant et ambitieux, pour les dix prochaines années. Un projet dont nous vous présentons les grandes lignes dans ce nouveau numéro du journal "Parc". Fruit d'une large concertation entre élus, associations et administrations, je souhaite vivement que ce projet pour la Haute Vallée de Chevreuse préservée, mais bien vivante, recueille l'adhésion de chacun. Il appartient maintenant à vos élus municipaux de se prononcer sur ce projet. Une position qui devrait être prise par chacune des 23 communes concernées d'ici le 15 octobre prochain, en vue de pouvoir obtenir de l'État le renouvellement de notre agrément "Parc naturel régional" dont la fin de l'année 1997.

Carole Bouchaud, adjointe au développement du Parc, Président du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Depuis bientôt deux ans, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse révisé sa charte constitutive afin d'obtenir le renouvellement de son label. Yves Vandeville, maire de Lévis-Saint-Nom et président de la commission de révision de la Charte, fait le point sur cette procédure, longue mais nécessaire. Il se réjouit de la richesse des débats auxquels elle a donné lieu et insiste sur la continuité qui prévaut d'une décennie à l'autre.

interview

▶ Selon le Petit Robert, "réviser" signifie "examiner de nouveau pour changer, corriger". Le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse avait-il besoin de se soumettre à un tel examen ?

▶ C'est la loi du 8 janvier 1993 sur la protection des paysages qui nous y oblige. Désormais, le label Parc naturel régional est accordé pour une période de dix ans. Il est renouvelé (ou non) par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement qui a voulu éviter une banalisation des Parcs en fixant des critères plus stricts que par le passé pour l'obtention du label. Notre première charte était un contrat moral qui définissait des principes généraux. La nouvelle porte sur des engagements plus précis que devront respecter les communes et les paroisiers du Parc, y compris l'État. Ainsi, et pour ne citer qu'un exemple, les plans d'occupation des sols élaborés par les communes doivent être compatibles avec la charte. Ajouté que les communes doivent adhirer maintenant ou attendre dix ans : cette exigence nouvelle résulte de la loi de 1993.

▶ La révision est-elle la seule affaire des élus et des techniciens du Parc ?

▶ Évidemment, non. Une révision de ce type est un acte de refondation qui témoigne d'une ambition et

d'une vision collective. C'est pour nous avoir souhaité instaurer une concertation la plus large possible avec nos paroisiers, avec la population du Parc, via ses élus, associations... Nous avons organisé plus de cinquante réunions, dans différentes communes, depuis l'automne 1995. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les participants à ces débats et à saluer l'équipe du Parc pour l'excellent travail qu'elle a accompli à cette occasion et qui s'ajoute à tant tâches quotidiennes. Mais on ne saurait nier le rôle particulier joué par les élus qui ont la responsabilité de se prononcer sur l'adhésion de leur commune à la nouvelle Charte.

▶ Un mot sur le bilan de la dernière décennie. Quelle est la ligne de partage entre le positif et le négatif ?

▶ Pour dresser un bilan objectif, il faudrait prendre en compte ce qui a été évité, comparer son état actuel à ce que la Haute Vallée de Chevreuse aurait pu devenir sans le Parc. Nous sommes soumis à une très forte pression urbaine et le principal mérite du Parc est sans aucun doute d'avoir réussi à la contenir, à préserver les espaces naturels, à conserver ce "poumon vert" aux portes de la capitale comme le souhaitaient ses initiateurs. C'est un succès remarquable de la part des communes qui ont accepté de se priver de certaines ressources fiscales pour préserver la qualité du site. A l'égard du Parc aussi, et pour ne citer que deux exemples, sa politique touristique et sa politique de l'eau. D'une part, je crois que nous avons su répondre aux attentes du pu-

blic en développant le tourisme pédestre, en créant des sentiers de découverte, comme celui de Maitourty, en nous dotant d'équipements légers, respectueux du site. D'autre part, nous avons engagé des programmes novateurs pour l'entretien des rivières et des fonds de vallées que l'activité agricole a beaucoup délaissés, pour des raisons économiques, au profit des années passées. En dix ans, la qualité des eaux, c'est incontestablement, résultant d'importants travaux d'assainissement et d'entretien des cours d'eau.

Au nombre des insuffisances : un certain déficit de communication en direction des habitants et une action très faible en matière de développement économique. Sur ce dernier point, à la décharge du Parc, il faut reconnaître que la protection était la priorité des priorités et que la balance extrêmement modeste de son époque ne lui permettait pas, dans les premières années, d'être présent sur tous les fronts.

▶ Et la nouvelle charte s'attache à pallier ces insuffisances...

▶ Bien entendu. Je ne reviens pas sur la volonté de mieux informer les habitants : ce journal, qui reprend

LES MISSIONS D'UN PARC NATUREL REGIONAL

- ▶ Protéger les patrimoines naturels, notamment en gérant une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
- ▶ Contribuer à l'aménagement du territoire.
- ▶ Contribuer au développement économique, social, culturel, et à la qualité de la vie.
- ▶ Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- ▶ Réaliser des actions expérimentales, notamment dans les domaines liés à l'eau, et contribuer à des programmes de recherche.

MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

sa poursuite régulière, en est le premier enjeu, d'autres suivront. L'aspect le plus neuf de notre nouvelle charte concerne le développement économique, car la loi de 1993 insiste sur le rôle que doivent jouer les Parcs en matière d'aménagement du territoire. Nous nous attachons à aider au maintien et à l'investissement économique et artisanal, à soutenir l'activité agricole qui est très importante. Nous encourageons aussi l'installation d'entreprises de services qui ont peu de contraintes en matière de localisation, ou plus qui cherchent une localisation agréable et qui ont peu ou pas d'impact sur l'environnement.

▶ Le Parc deviendrait-il un "développement", à l'exemple de ses Parcs de moyenne montagne qui ont à gérer des territoires en quasi désert ?

▶ Non, bien sûr. En région Ile-de-France, l'objectif est différent. Il nous faut rechercher le développement équilibré et harmonieux entre zones vertes et zones d'urbanisation, comme la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines. La préservation du patrimoine naturel reste, d'une charte à l'autre, notre objectif majeur. L'un des objectifs de la nouvelle charte est d'assurer une maîtrise qualitative de l'urbanisation pour réduire au minimum la consommation de l'espace naturel.

▶ Vous ne semblez pas avoir entendu l'appel des communes de l'ouest du massif de Rambouillet qui souhaitent rejoindre le Parc ?

▶ Nous les avons entendues et elles ont été représentées au sein de la commission de révision. Mais la décision de création ou d'extension du périmètre d'un Parc naturel régional appartient de plein droit au Conseil Régional. La Région Ile-de-France a, avec sagesse à mon sens, décidé de ne pas étendre la charte de la Haute Vallée de Chevreuse à d'autres territoires, en raison de la diversité des enjeux, de la géographie, de la population, de la situation géographique, de la situation économique, de la situation sociale, de la situation culturelle, de la situation démographique, de la situation linguistique, de la situation historique, de la situation géographique, de la situation économique, de la situation sociale, de la situation culturelle, de la situation démographique, de la situation linguistique, de la situation historique.

▶ La nouvelle charte insiste sur la nécessité, pour le Parc, de recueillir une adhésion massive de la population sur ses objectifs. Un élu sait bien que 51% de voix suffisent.

▶ Il n'est pas interdit à un élu de rêver de meilleurs scores ! Plus sérieusement, un Parc c'est d'abord un territoire et un projet collectif, c'est un tout, toujours en équilibre précaire. Il faut effectivement que les habitants se sentent impliqués dans ce projet et que chacun prenne sa part de l'effort pour conserver à ce site sa beauté et ses richesses. La population de la Haute Vallée de Chevreuse a déjà un attachement fort, mais quelque peu diffus, pour "son" Parc : il convient de rendre ce sentiment plus conscient et plus actif en développant des actions d'information et de sensibilisation, notamment auprès des jeunes, car le Parc est affaire de tous...

▶ Vous ne semblez pas avoir entendu l'appel des communes de l'ouest du massif de Rambouillet qui souhaitent rejoindre le Parc ?

▶ Nous les avons entendues et elles ont été représentées au sein de la commission de révision. Mais la décision de création ou d'extension du périmètre d'un Parc naturel régional appartient de plein droit au Conseil Régional. La Région Ile-de-France a, avec sagesse à mon sens, décidé de ne pas étendre la charte de la Haute Vallée de Chevreuse à d'autres territoires, en raison de la diversité des enjeux, de la géographie, de la population, de la situation géographique, de la situation économique, de la situation sociale, de la situation culturelle, de la situation démographique, de la situation linguistique, de la situation historique.

▶ La nouvelle charte insiste sur la nécessité, pour le Parc, de recueillir une adhésion massive de la population sur ses objectifs. Un élu sait bien que 51% de voix suffisent.

▶ Il n'est pas interdit à un élu de rêver de meilleurs scores ! Plus sérieusement, un Parc c'est d'abord un territoire et un projet collectif, c'est un tout, toujours en équilibre précaire. Il faut effectivement que les habitants se sentent impliqués dans ce projet et que chacun prenne sa part de l'effort pour conserver à ce site sa beauté et ses richesses. La population de la Haute Vallée de Chevreuse a déjà un attachement fort, mais quelque peu diffus, pour "son" Parc : il convient de rendre ce sentiment plus conscient et plus actif en développant des actions d'information et de sensibilisation, notamment auprès des jeunes, car le Parc est affaire de tous...

▶ Vous ne semblez pas avoir entendu l'appel des communes de l'ouest du massif de Rambouillet qui souhaitent rejoindre le Parc ?

▶ Nous les avons entendues et elles ont été représentées au sein de la commission de révision. Mais la décision de création ou d'extension du périmètre d'un Parc naturel régional appartient de plein droit au Conseil Régional. La Région Ile-de-France a, avec sagesse à mon sens, décidé de ne pas étendre la charte de la Haute Vallée de Chevreuse à d'autres territoires, en raison de la diversité des enjeux, de la géographie, de la population, de la situation géographique, de la situation économique, de la situation sociale, de la situation culturelle, de la situation démographique, de la situation linguistique, de la situation historique.

▶ La nouvelle charte insiste sur la nécessité, pour le Parc, de recueillir une adhésion massive de la population sur ses objectifs. Un élu sait bien que 51% de voix suffisent.

▶ Il n'est pas interdit à un élu de rêver de meilleurs scores ! Plus sérieusement, un Parc c'est d'abord un territoire et un projet collectif, c'est un tout, toujours en équilibre précaire. Il faut effectivement que les habitants se sentent impliqués dans ce projet et que chacun prenne sa part de l'effort pour conserver à ce site sa beauté et ses richesses. La population de la Haute Vallée de Chevreuse a déjà un attachement fort, mais quelque peu diffus, pour "son" Parc : il convient de rendre ce sentiment plus conscient et plus actif en développant des actions d'information et de sensibilisation, notamment auprès des jeunes, car le Parc est affaire de tous...

PROTÉGER ET VALORISER LES PATRIMOINES

Le Parc et les communes s'engagent à assurer une gestion qualitative des milieux et des espèces

L'actions qui seront entreprises prioritaires concernent en premier lieu cent quinze sites d'importance patrimoniale identifiés par l'inventaire de la faune, de la flore et des milieux naturels. Pour préserver la diversité des espèces, il importe de maintenir la diversité des milieux et des voies de passage pour grands animaux et batraciens, notamment. Le Parc mettra en œuvre une politique de gestion durable pour les milieux les plus remarquables, en particulier pour les zones humides (prairies humides, marais, étangs, mares, tourbières...). Des programmes spécifiques seront destinés aux espèces menacées (chouette chevêche, amphibiaux...). Une concertation sera engagée avec les acteurs locaux (chasseurs, forestiers, agriculteurs) à propos de la grande faune (cerfs, chevreuils, sangliers) dont l'augmentation pose quelques problèmes. Le programme d'amélioration de la qualité des eaux et des rivières sera

pourvu (on s'attachera, notamment, à préserver les zones d'inondation naturelle des rivières).

Le Parc et les communes s'engagent à préserver le "capital nature"

A cet égard, il s'agit de contenir, par l'entretien, le développement et l'entretien existants, de réhabiliter et de reconstruire les centres-bourgs et de recourir à des villages et d'y prévoir l'installation de locaux d'activités. Des centres de loisirs et des franges urbaines seront également aménagés. Economiser l'espace consacré aux besoins d'urbanisation signifie nécessairement freiner la croissance de

la population : elle-ci ne s'accroît pas 8%, en dix ans, pour l'ensemble des communes. On veillera à préserver un rapport satisfaisant "actifs-emplois", à maintenir un bon équilibre social et des générations ; ce qui suppose une bonne répartition des différents types de logements.

Une ou plusieurs constructions nouvelles s'implanteront sur des terrains non bâtis, terres agricoles...

Le Parc et les communes s'engagent à assurer une gestion qualitative des milieux et des espèces

Les actions qui seront entreprises prioritaires concernent en premier lieu cent quinze sites d'importance patrimoniale identifiés par l'inventaire de la faune, de la flore et des milieux naturels. Pour préserver la diversité des espèces, il importe de maintenir la diversité des milieux et des voies de passage pour grands animaux et batraciens, notamment. Le Parc mettra en œuvre une politique de gestion durable pour les milieux les plus remarquables, en particulier pour les zones humides (prairies humides, marais, étangs, mares, tourbières...). Des programmes spécifiques seront destinés aux espèces menacées (chouette chevêche, amphibiaux...). Une concertation sera engagée avec les acteurs locaux (chasseurs, forestiers, agriculteurs) à propos de la grande faune (cerfs, chevreuils, sangliers) dont l'augmentation pose quelques problèmes. Le programme d'amélioration de la qualité des eaux et des rivières sera

pourvu (on s'attachera, notamment, à préserver les zones d'inondation naturelle des rivières).

Le Parc et les communes s'engagent à préserver le "capital nature"

A cet égard, il s'agit de contenir, par l'entretien, le développement et l'entretien existants, de réhabiliter et de reconstruire les centres-bourgs et de recourir à des villages et d'y prévoir l'installation de locaux d'activités. Des centres de loisirs et des franges urbaines seront également aménagés. Economiser l'espace consacré aux besoins d'urbanisation signifie nécessairement freiner la croissance de

la population : elle-ci ne s'accroît pas 8%, en dix ans, pour l'ensemble des communes. On veillera à préserver un rapport satisfaisant "actifs-emplois", à maintenir un bon équilibre social et des générations ; ce qui suppose une bonne répartition des différents types de logements.

Une ou plusieurs constructions nouvelles s'implanteront sur des terrains non bâtis, terres agricoles...

Un projet pour un territoire

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

Après dix ans d'expériences de réflexion, de concertation, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse repart pour une nouvelle aventure millénaire, avec un projet ambitieux - sa nouvelle charte des communes qui inviteront. Le Parc se fixe six objectifs pour conserver les espaces agricoles ; préserver les

ramme ambitieux

ence, deux débats et de Haute Vallée r une décennies et deux gramme am - sur lequel ées à se pro- lectifs : mal- rbanisation s naturels et nlieux natu-

rels et la biodiversité ; maintenir les paysages ouverts et le caractère rural et naturel des fonds de vallées ; poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux et des rivières ; maintenir et développer des activités (agricoles, commerciales, artisanales et de services) afin de conserver un territoire vivant et un tissu social diversifié ; obtenir la pleine adhésion des habitants sur les objectifs de la charte.

NB. Nous résumons ici, très sommairement, les grandes lignes de la nouvelle charte du Parc. Les communes disposent bien sûr du texte intégral pour délibérer.

UN PROJET DE VIE LOCALE

Le Parc souhaite maintenir une pluralité d'activités humaines et parer ainsi l'évolution de son territoire vers une unique fonction résidentielle. Ce projet nécessite la participation de tous, habitants et partenaires du Parc.

Le Parc et les communes s'engagent à contribuer au maintien de l'activité agricole

En concertation avec les agriculteurs eux-mêmes et leurs organismes professionnels, le Parc et les communes assurent la préservation des surfaces agricoles (contre la pression urbaine) et la reconquête des fonds de vallées. Ils encouragent la diversification et les pratiques culturales respectueuses de l'environnement.

Le Parc et les communes s'engagent à favoriser un tourisme "nature-culture"

Le Parc renforce encore son offre en matière de randonnée pédestre, en créant des itinéraires de randonnée et en maintenant le développement de l'équipement et du vélo. Afin d'augmenter les retombées économiques du tourisme, le Parc favorisera le développement de services, de structures d'hébergement et de restauration, adaptés à la clientèle de la Haute Vallée de Chevreuse.

Pour assurer un meilleur accueil et une répartition plus équilibrée de la fréquentation, il est également nécessaire d'instaurer davantage de conditions d'accueil dans les différents organismes et prestataires touristiques.

INFORMER ET SENSIBILISER

Le Parc et les communes considèrent qu'il est indispensable de développer et de sensibiliser les actions d'information et de sensibilisation afin d'améliorer les comportements des usagers du territoire.

La pleine adhésion de la population et des forces vives sur les objectifs de la charte constitue un préalable pour garantir l'avenir du Parc. Le Parc entend donc diversifier et développer les outils d'information (édition, équipements de découverte, diaporama...). Il disposera d'un "correspondant Parc" dans chaque commune et apportera son appui aux initiatives venant en soutien de ses missions. Une "Carte verte intercommunale" sera créée dont le rôle consistera à informer les habitants et usagers, à veiller au respect de la réglementation, à transmettre

aussi prendre le risque d'une surfréquentation. Il y a un équilibre à trouver, ce n'est pas facile, entre l'ouverture du Parc au touriste et la préservation de la Haute Vallée de Chevreuse et un espace agréable, sympathique, mais fragile.

Cela dit, je suis sûr que cette problématique est aussi celle des élus et des habitants du Parc qui ne répondent, à juste titre, que les services et les aménagements permettent précisément de canaliser les flux des visiteurs.

Pour ce faire, il est nécessaire, révisés vous dans les communes de la Haute Vallée de Chevreuse, et à Paris les 4 et 5 octobre. Se maie implémenter d'un "laboratoire de réflexion".

Sympathique, mais fragile

André Labouff président le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CRDP) et membre du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) de la Région Île-de-France. Il est membre du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) de la Région Île-de-France. Il est membre du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) de la Région Île-de-France.

D'abord le Parc a son propre réseau de sentiers, plutôt en boucles et axé sur la découverte, qui vient compléter l'offre du Département. Ensuite, il faut être très précis sur les itinéraires, car ils sont très sensibles. Il faut être très précis sur les itinéraires, car ils sont très sensibles. Il faut être très précis sur les itinéraires, car ils sont très sensibles.

D'ailleurs, j'aurais aimé participer davantage aux débats organisés à l'occasion du Parc. Je n'ai pu y assister, mais j'aurais aimé participer davantage aux débats organisés à l'occasion du Parc. Je n'ai pu y assister, mais j'aurais aimé participer davantage aux débats organisés à l'occasion du Parc.

André Labouff n'a-t-il pas le moindre sujet de mécontentement ?

De mécontentement... Non... mais une inquiétude, cependant. Le territoire du Parc est extrêmement étendu, son accès avec Paris est au bout du RER et de la Vallée de la Seine. Il faut être très précis sur les itinéraires, car ils sont très sensibles. Il faut être très précis sur les itinéraires, car ils sont très sensibles.

André Labouff n'a-t-il pas le moindre sujet de mécontentement ?

De mécontentement... Non... mais une inquiétude, cependant. Le territoire du Parc est extrêmement étendu, son accès avec Paris est au bout du RER et de la Vallée de la Seine. Il faut être très précis sur les itinéraires, car ils sont très sensibles. Il faut être très précis sur les itinéraires, car ils sont très sensibles.

André Labouff n'a-t-il pas le moindre sujet de mécontentement ?

De mécontentement... Non... mais une inquiétude, cependant. Le territoire du Parc est extrêmement étendu, son accès avec Paris est au bout du RER et de la Vallée de la Seine. Il faut être très précis sur les itinéraires, car ils sont très sensibles. Il faut être très précis sur les itinéraires, car ils sont très sensibles.

André Labouff n'a-t-il pas le moindre sujet de mécontentement ?

De mécontentement... Non... mais une inquiétude, cependant. Le territoire du Parc est extrêmement étendu, son accès avec Paris est au bout du RER et de la Vallée de la Seine. Il faut être très précis sur les itinéraires, car ils sont très sensibles. Il faut être très précis sur les itinéraires, car ils sont très sensibles.

André Labouff n'a-t-il pas le moindre sujet de mécontentement ?

De mécontentement... Non... mais une inquiétude, cependant. Le territoire du Parc est extrêmement étendu, son accès avec Paris est au bout du RER et de la Vallée de la Seine. Il faut être très précis sur les itinéraires, car ils sont très sensibles. Il faut être très précis sur les itinéraires, car ils sont très sensibles.

Avis éclairés